



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 3 AVRIL 2026 A 19H30

Le 3 avril 2026, le Conseil municipal de Sainte-Geneviève-des-Bois, régulièrement convoqué le 28 mars 2026 conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Frédéric PETITTA, Maire.

Étaient présents :

Frédéric PETITTA, Nathalie VASSEUR, Amir BEN MERZOUG, Nadia CARCASSET, Jean-Philippe DECOMBLE, Maria DE JESUS, Pierre VIMARD, Sarah BENHAMMOU, Philippe ROGER, Alice SEBBAG, Héritier LUNDA, Karine FARINA, Mohammed ZAOUÏ, Laurence BELAIGUES, Michelle BOUCHON, José MARTINS, Brahim OUAREM, Cathy DA MOTA, Jacques BOULANGER, Florence ROGER, Sébastien CHAMBRY, Emmanuel GAPAILLARD, Stéphanie DALMASSO, Bertrand PUARD, Raymonde BLECOURT, Marie-Eve HODGI, Julie FERRÉ, Patricia QUIEDEVILLE, Marie-Noëlle ROLLY, Dimitri GORGE BERNAT, Ivan CARRENO, Tahamout BENKHETTACHE.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article 2121.17 du code du texte précité.

Excusés ayant donné pouvoir :

Marc LE MEUR (pouvoir à Alice SEBBAG), Patricia BARTOLI (pouvoir à Jean-Pierre VIMARD), Naïma FERROUDJI (pouvoir à Nathalie VASSEUR), Franck CHAUVEAU (pouvoir à Philippe ROGER), Adrien FRANCISCO (pouvoir à Sarah BENHAMMOU), Mickael AMAND (pouvoir à Julie FERRÉ), Mélanie SCHLATTER (pouvoir à Marie-Noëlle ROLLY).

Absents Excusés :

Nombre de membres
composant le conseil : 39

en exercice : 39
présents : 32
représentés : 7
absents : 0

Frédéric PETITTA, Maire, ayant procédé à l'appel nominal, déclare la séance ouverte

Nathalie VASSEUR est élue secrétaire.

Délibération n°26-31

DGS : Nathalie COLUCCI

Service : Juridique

Affaire suivie par : Romain BENOIT

**DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU
COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE OUVERT POUR LA
RESTAURATION COLLECTIVE « CUISINE D'ICI »**

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du conseil municipal n°25-15 du 4 février 2025, portant création d'un Syndicat mixte ouvert « *Cuisine d'Ici* », pour la restauration collective et résiliation de la convention d'entente intercommunale pour la production de repas,

VU les statuts du syndicat mixte ouvert « *Cuisine d'Ici* »,

VU le renouvellement général du Conseil municipal en date du 15 mars 2026,

VU l'élection du Maire et des Adjointes en date du 22 mars 2026,

CONSIDERANT qu'au regard de l'article 6.1 des projets de statuts, la commune doit désigner quatre membres titulaires et quatre membres suppléants au Comité Syndical.

APRES EN AVOIR DELIBERE

DESIGNE, pour siéger au Comité Syndical du Syndicat mixte ouvert « *Cuisine d'Ici* » les représentants suivants :

| Membres Titulaires | Membres suppléants |
|---------------------------|---------------------------|
| Frédéric PETITTA | Franck CHAUVEAU |
| José MARTINS | Mohammed ZAOUI |
| Amir BEN MERZOUG | Philippe DECOMBLE |
| Nathalie VASSEUR | Maria DE JESUS |

DIT QUE les fonctions de délégué titulaire ou suppléant de la commune au Comité Syndical, ainsi que de membre du Bureau sont exercées à titre gratuit.

AUTORISE le Maire ou son adjoint délégué à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE

Pour : 31

Contre : 1

Abstention : 7

Pour extrait conforme.

Frédéric PETITTA

Maire de Sainte-Geneviève-des-Bois

La présente délibération peut, dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa publication, faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal administratif de Versailles ou, dans le même délai, d'un recours gracieux auprès du maire